

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Session criminelle spécialisée: Patrichi Tanasa Mbadinga en ouverture

G.R.M
Libreville/Gabon

La salle d'audience de la Cour criminelle devrait être pleine à craquer, aujourd'hui, à l'ouverture de sa deuxième session spécialisée de l'année judiciaire 2021-2022. D'autant que, devant cette juridiction, va se présenter Christian Patrichi Tanasa Mbadinga. L'ancien administrateur-directeur général de la Gabon Oil Company (GOC) répondra de quatre chefs d'accusation, à savoir: détournement de fonds publics, complicité de détournement d'argent public, usage de faux et blanchiment des capitaux. Des faits pour lesquels il est en détention préventive depuis le 27 novembre 2019. Selon les services judiciaires, l'ex-patron de la société nationale des hydrocarbures serait à

la base d'un trou de 85 milliards de francs découvert à la GOC. La partie accusatrice se dit persuadée de ce que Christian Patrichi Tanasa Mbadinga, dont le procès se déroulera sur trois jours, aurait favorisé des décaissements de fortes sommes d'argent au profit d'entreprises écrans à des gens proches de Brice Laccruche Alihanga, l'ancien directeur de cabinet du chef de l'État.

Par le biais de ses avocats, il tentera de démontrer son innocence par rapport aux charges qui pèsent sur lui.

La session criminelle spécialisée qui s'ouvre ce lundi 18 juillet 2022, verra passer à la barre Ike Oswald Nguouoni Aïla, ancien porte-parole de la présidence de la République (le 25 juillet courant) et, à la clôture de la session le 3 août prochain, Renaud Allogho Akoué, ex-directeur général



Christian Patrichi Tanasa Mbadinga à la barre ce matin.

de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs).

Ces trois responsables d'admini-

stration et d'entreprises publiques auraient dû être jugés lors de la première session criminelle spécialisée. Mais leurs procès

avaient été renvoyés en raison du débrayage des avocats contestant l'emprisonnement d'un de leurs confrères à Port-Gentil.

Oyem: après s'être drogué, il cambriole la maison d'une vieille femme



Ismaël Afane Nzué à nouveau interpellé.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Il y a deux mois, Ismaël Afane Nzué avait été interpellé par la brigade de gendarmerie d'Assock-Medzang, à Oyem, pour avoir cambriolé son locataire, alors qu'il était ivre. Jeté en prison, ce dernier sortira au bout de quelques semaines, au grand dam de sa victime.

La semaine dernière dans son village de Nkolayop, l'ancien détenu, cette fois-ci, sous l'emprise du chanvre indien, va s'en prendre au domicile d'une vieille femme de ce village, absente des lieux. Ismaël Afane Nzué, pour accéder dans la maison, va briser la porte centrale avec un objet en fer, avant de se servir en toute quiétude. Il emportera plusieurs objets qu'il stockera chez lui.

À son retour, la vieille femme constate l'effraction. Ses premiers soupçons sont dirigés vers Ismaël, reconnu dans le village pour ce genre d'actes. La victime va saisir la brigade de gendarmerie, qui va interpellé le suspect. Au poste de police, Afane Nzué va nier les faits. Mais malheureusement pour lui, la perquisition effectuée chez lui par les enquêteurs va permettre de découvrir quelques effets dérobés appartenant à la victime.

En marge de ces effets, des cuisses de chanvre indien sont également découvertes. Ce qui laisse penser que ce dernier s'adonne aussi au trafic de stupéfiants. Il reconnaîtra d'ailleurs devant les agents que c'est un grand consommateur de cannabis. Et que c'est après en avoir consommé qu'il a eu l'idée d'aller cambrioler.

Afane Nzué sera une fois de plus présenté devant la justice pour répondre des mêmes faits de vol, qui seront ajoutés cette fois-ci à la détention de chanvre indien.

"Benedicta Cantal" aux côtés de la Justice pour les droits des prisonniers



La présidente Yasmine Marat-Abyla et Dr Jean Delors Bigogue-Bi-Ntougou.

SCOM
Libreville/Gabon

L'ONG Benedicta Cantal vient d'organiser une table ronde sur les droits des prisonniers au Gabon. L'initiative intervient dans un contexte marqué par l'amélioration des conditions de détention dans le pays. Notamment avec la construction d'une nouvelle maison d'arrêt des femmes en avril 2022 par le ministère de la Justice. L'organisation présidée par Yasmine Marat-Abyla consi-

dère que des efforts restent tout de même à faire sur certains pans de la vie en milieu carcéral par le Gabon. Elle a d'ailleurs indiqué que sa structure a signé toutes les conventions internationales relatives aux droits humains. D'autant que notre pays est membre du Conseil des Nations unies pour la période 2021-2023.

C'est pourquoi, à la faveur de cette table ronde, les responsables de Benedicta Cantal se sont donné pour objectifs de se tenir aux côtés de l'administration judiciaire et pénitentiaire. De sorte à proposer des solutions favorisant une meilleure application des droits des détenus. Du reste, un plaidoyer dans ce sens est en cours d'élaboration par l'ONG qui entend être une force de propositions pour les pouvoirs publics.